

Communiqué de presse - Réunion des ministres des finances de la Zone franc, Paris, le 12 septembre 2006

Les ministres des finances, les gouverneurs des banques centrales et les présidents des institutions régionales de la Zone franc se sont réunis le mardi 12 septembre à Paris, sous la présidence de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. M. Thierry BRETON, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, empêché, était représenté par M. Xavier MUSCA, Directeur général du Trésor et de la politique économique. M. Donald KABERUKA, président de la Banque africaine de développement, a également participé à la réunion. Les délégations africaines remercient chaleureusement la République française pour l'excellence de son accueil. Tous ont apprécié et accepté l'invitation des autorités du Togo de tenir leur prochaine session au printemps 2007 à Lomé.

Les travaux de la réunion des ministres ont porté sur l'état de la convergence en Zone franc, le bilan de la Déclaration de Cotonou relative à la relance des investissements privés et les enjeux du développement du secteur privé, la gestion des dépenses publiques et la conduite de la réforme budgétaire, ainsi que sur la préparation des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

ETAT DE LA CONVERGENCE EN ZONE FRANC

Les ministres des finances ont constaté une hausse de l'activité économique en Zone franc de 4 % en 2005, qui devrait être du même ordre en 2006. La persistance de prix élevés des produits pétroliers sur une longue période constitue cependant un risque majeur, en particulier pour les pays importateurs, qui rend nécessaire la mise en œuvre de politiques visant à atténuer la vulnérabilité des économies nationales et à développer des sources alternatives d'énergie. En 2005, neuf pays de la Zone franc ont connu des tensions inflationnistes au-delà du seuil de 3 %, même si les performances de la Zone franc restent meilleures que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. En zone UEMOA, la conjoncture reste relativement bien orientée, profitant de bonnes performances des secteurs primaire et secondaire. Quoiqu'en décélération, les tensions inflationnistes persistent et doivent être maîtrisées. La situation des finances publiques reste fragile, malgré les marges de manœuvre budgétaires dégagées par les annulations accordées dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM. En zone CEMAC, les perspectives s'annoncent globalement favorables, avec une croissance économique en hausse, la poursuite de l'assainissement des finances publiques, l'amélioration du solde extérieur courant et une couverture extérieure de la monnaie satisfaisante. Cependant, la croissance économique doit être davantage diversifiée et les tensions inflationnistes contenues. Pour faire face à la surliquidité, la BEAC met en œuvre différentes actions, en particulier un dispositif rénové de rémunération des dépôts publics, afin d'absorber les excédents de trésorerie des Etats. S'agissant des Comores, la situation économique est marquée par la réduction de l'inflation, un ralentissement de l'activité, une nette détérioration des finances publiques au premier semestre, qui appelle des mesures de redressement, et une aggravation du déficit des comptes extérieurs, liée à la hausse des cours du pétrole et à la détérioration des prix de la vanille. Les ministres se sont félicités de l'achèvement des travaux sur les indicateurs complémentaires de convergence. Les différents indicateurs complémentaires permettent désormais de mieux mesurer tant l'évolution à moyen terme des critères de convergence que l'impact de la conjoncture et de l'aide internationale. Ils permettent ainsi d'avoir une meilleure appréciation de la pertinence des politiques économiques mises en œuvre et des efforts faits par les gouvernements pour améliorer les finances publiques. Ces indicateurs seront désormais suivis par les instances compétentes et intégrés dans le rapport semestriel du Comité de convergence. Les ministres demandent par ailleurs que les travaux de mise en place ou de rénovation de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) soient accélérés.

Ils ont pris également acte du rapport sur l'adéquation entre les objectifs et les moyens de la surveillance multilatérale. Ils se sont engagés à en renforcer les moyens, à améliorer la qualité et les délais de publication des statistiques et à engager des actions de communication afin de sensibiliser les autorités nationales et la société civile sur les enjeux et les résultats de la surveillance multilatérale.

Enfin, pour préserver la soutenabilité à moyen terme de leur dette, les ministres porteront une attention toute particulière au rythme et aux conditions de réendettement, compte tenu des risques qu'entraîne le recours à des financements non concessionnels.

BILAN DE LA DÉCLARATION DE COTONOU ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ EN ZONE FRANC

Les ministres ont pris connaissance avec intérêt des rapports de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Exécutif de la CEMAC sur la mise en œuvre de la Déclaration de Cotonou de 1997 relative à la relance des investissements privés. Ils ont relevé les progrès accomplis depuis lors, avec l'assainissement des politiques budgétaires et du système bancaire, la mise en œuvre de tarifs extérieurs communs, une meilleure application du droit communautaire de l'OHADA, le développement des marchés financiers et le succès du site internet Investir en Zone franc. En revanche, certaines réformes méritent d'être accélérées, en particulier dans le domaine douanier, la fiscalité foncière, le financement des PME, l'environnement des affaires et la lutte contre le blanchiment. Ils ont demandé à l'UEMOA et à la CEMAC de conduire tous les deux ans un exercice de

surveillance multilatérale de l'environnement des affaires.

Les ministres ont ensuite débattu du développement du secteur privé en Zone franc, qui est le principal moteur de la croissance et de l'emploi et un contributeur direct à l'atteinte des objectifs du millénaire. Ils ont en particulier identifié les freins persistants au développement des PME. Ils ont considéré que le secteur privé africain nécessitait un engagement renouvelé des bailleurs de fonds. Les ministres demandent en particulier que des outils techniques et des facilités financières soient mises en place en direction des petites et moyennes entreprises, notamment pour mieux intégrer les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance.

A l'occasion de ce débat, l'initiative française en faveur du secteur privé, annoncée lors du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement du 19 juin 2006, a été présentée. Cette initiative mobilisera plus d'un milliard d'euros sur trois ans et devrait directement appuyer le développement de plus de 5 000 entreprises africaines et conduire à la création d'un million d'emplois locaux en dix ans. Elle apportera un appui à l'amélioration de l'environnement des entreprises, à l'accès aux financements pour les entreprises africaines, quelle que soit leur taille, au renforcement du capital humain et à l'accélération de l'intégration régionale comme de l'ouverture au commerce international. La ministre a également rappelé les mesures prises pour faciliter les transferts de fonds des migrants et les orienter vers des investissements productifs en Afrique grâce à la mise en place d'un compte épargne développement et à l'élaboration par l'Agence française de développement, en liaison avec des associations de migrants, d'un outil de comparaison sur Internet des prix des transferts, à destination du grand public.

LA GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES ET LA CONDUITE DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

Les travaux conduits par le groupement européen de recherche en finances publiques (GERFIP) sur la conduite de la réforme budgétaire en Afrique subsaharienne ont été présentés. Les ministres ont convenu que la qualité des systèmes de gestion des finances publiques constitue un élément déterminant de mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté, notamment dans le contexte actuel d'évolution des modalités de l'aide publique au développement, avec la montée en puissance de l'aide budgétaire.

Les ministres ont reconnu que la gouvernance financière repose autant sur le potentiel humain que sur les outils de programmation et de gestion et que seule une réforme graduée, définissant des priorités, était susceptible de produire des résultats durables et d'impulser une logique de performance. Ils ont également jugé indispensable d'assurer un pilotage stratégique des réformes budgétaires, tant au moment de leur conception que de leur mise en œuvre. Les ministres ont souligné que l'appropriation de la réforme était un élément fondamental et impliquait l'association la plus large des acteurs concernés par le processus budgétaire et l'information de la société civile. Ils ont estimé que c'est une condition nécessaire pour que la réforme soit cohérente avec les réalités et les besoins locaux et participe ainsi davantage à l'objectif global de lutte contre la pauvreté.

Les ministres ont considéré que seule une conception large de la gouvernance pouvait permettre à leurs Etats de définir les modes de gestion en mesure de répondre aux défis du développement. Il s'agit, dans le respect des conventions et accords internationaux, de favoriser l'émergence de modes de gouvernance démocratique propres à chaque société, plutôt que d'imposer de l'extérieur des normes abstraites.

PRÉPARATION DES ASSEMBLÉES ANNUELLES DU FMI ET DE LA BANQUE MONDIALE

Enfin, les ministres ont évoqué les principaux sujets à l'ordre du jour des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Singapour. Ils se sont réjouis en particulier de la réforme engagée du FMI qui devrait permettre de renforcer la légitimité de l'institution à terme, en soulignant l'importance des éléments qui permettront d'assurer une meilleure représentation des pays à faible revenu, notamment par une augmentation à terme de leurs droits de vote de base, de façon à ce que leur droit de vote soit préservé. Les ministres ont également salué les travaux engagés par la Banque mondiale pour clarifier sa stratégie en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.